



# Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche



## Fiche d'identité

### TYPE DE COLLECTIVITE

Communauté de communes  
21 000 habitants  
26 communes

### LABEL

Reconnaissance  
Territoires Engagés  
pour la nature 2021



### Contact

Jean Sébastien LAUMOND  
Chargé de mission Paysage-  
Environnement  
[js.laumond@valleedelabruche.fr](mailto:js.laumond@valleedelabruche.fr)



## Territoire

A la fin des années 60, les ouvriers-paysans de l'industrie textile qui avaient façonné un paysage « jardiné » ont été contraint de chercher du travail à l'extérieur du territoire, abandonnant l'activité agricole. L'impact sur ce paysage montagnard et sa biodiversité s'est traduit par des plantations de résineux, l'apparition de friches autour et dans les villages, en fonds de vallée (Bruche et affluents) avec comme effet, un appauvrissement de la qualité des milieux le long de la rivière la Bruche.

## Enjeux territoriaux

Il s'agit pour la CCVB de poursuivre et conforter de manière durable la gestion des espaces et des paysages en contribuant à la préservation de la biodiversité, en animant et en permettant à chaque commune du territoire de :

- s'approprier et mettre œuvre la démarche TVB et les programmes d'actions sur les espaces agricoles, forestiers et aquatiques.
- poursuivre l'action en faveur du pastoralisme et des prairies,
- favoriser la filière forêt bois.

Par l'action des associations foncières, 500 ha ont pu être ainsi requalifiés. Il a été procédé à des suivis faunistiques et floristiques sur 18 milieux ouverts : cela met en évidence une biodiversité remarquable : 136 espèces végétales, 3 papillons et 2 libellules protégées, le retour de la pie grièche, du tarier des pâtres et du bruant jaune.

## Résumé du plan d'actions

La CCVB poursuit son action en faveur du paysage (ouverture de prairies, entretien de la Bruche) et de la forêt. Elle s'engage dans :

- la prise en compte de ses résultats dans le PLUi
- Le suivi et la poursuite des actions de requalification agro environnementale portées par les associations foncières pastorales, les communes, ...
- une politique de réduction de la pollution lumineuse,
- la mise en place d'un budget participatif.

